



Procès-verbal du Bureau Directeur 2 mai 2022 (visioconférence)

Présents : CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain

Participant : CADEI Franck, BOSCAGLI Delphine, DAUMUR-JULIEN Stéphanie

Excusés : COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, STOFFER Françoise

Absents : AURAMBOUT Stéphanie, MOREL Carine, PEAN Patrick

La réunion est ouverte à 19h30 sous la présidence d'Alain Ripert.

Préambule

Alain RIPERT a demandé à Mme Stéphanie DAUMUR-JULIEN de participer à ce Bureau Directeur extraordinaire afin d'exposer conjointement avec Mme Boscagli DGS :

- Le fonctionnement du CSE
- Les négociations avec le CSR

Négociations

Le CSE a demandé un accord sur le fonctionnement du CSE.

Après une première convocation le 14 avril 2022, celle-ci a été renouvelée le 27 avril 2022 car l' élu avait informé de son indisponibilité et l'information n'a pas circulé.

La réunion était prévue le 27 avril 2022.

Suite à une relance de la DGS, l' élu a indiqué ne pas vouloir se présenter à cette réunion en sa présence.

Compte tenu de l'absence de l' élu, un PV de désaccord a été établi et sera envoyé à l'Inspection du travail et au greffe.

Le bureau directeur émet un avis favorable sur la procédure appliquée à la majorité des personnes présentes

Négociations Annuelles Obligatoires

Stéphanie DAUMUR-JULIEN rappelle le contexte, à savoir :

- Les NAO sont entamées cette année et recouvrent deux grands thèmes :
 - Le temps de travail, la rémunération et la valeur ajoutée
 - L'égalité professionnelle entre femmes et hommes, la qualité de vie au travail

Les deux sujets ont été scindés en deux parties :

- La première qui sera traitée de suite
- La seconde, en septembre

La convocation à la première réunion du 2 mai 2022 a été réceptionnée le 14 avril 2022.

Suite à un problème de coordination entre les personnes concernées, la réunion prévue initialement à 9h00 a débuté plus tard, cela à titre exceptionnel.

La négociation sur Le temps de travail, la rémunération et la valeur ajoutée est donc ouverte.

Ce qu'il ressort de la réunion du 2 mai 2022 :

- L'élu a noté son désaccord sur le décalage des thèmes
- Le non-traitement de l'évolution du DUER
- Un calendrier est mis en place :
 - Doléances du CSE, au 8 juin et complètes : aucune demande ultérieure ne sera acceptée. Certaines demandes peuvent être poussées par le syndicat
 - Ces demandes seront soumises au BD qui devra se positionner (au plus tôt)
 - Validation par le BD des différents points (entre le 13 et le 18 juin 2022)
 - Retour auprès du CSE pour le 22 juin 2022 afin de restituer les décisions prises par le BD
 - Le CSE aura jusqu'au 4 juillet 2022 pour faire ses retours sur les décisions prises par le BD, et les négociations seront terminées

Si aucun accord n'est acté, un PV de désaccord sera établi et des décisions unilatérales pourront être prises par la Ligue dans l'intérêt des salariés.

Le bureau directeur prend acte de la procédure.

CSE

Rappel du fonctionnement d'un CSE de moins de 50 salariés :

- L'employeur convoque une fois par mois le CSE à une date décidée par l'employeur
- Convocation : 5 jours avant la réunion
- Les questions du CSE doivent être reçues au moins 2 jours avant la réunion
- Les questions sont débattues en réunion et les réponses sont consignées dans un registre

A ce jour, l'élu refuse de participer aux réunions depuis 11 mois.

Dans le but de conserver le dialogue, les réponses ont été apportées par écrit. Toutefois, compte tenu de l'attitude lors de la mise en place des réunions de négociations et des multiples retours par mails sur les comptes rendus, il est proposé de cesser cette pratique et d'appliquer la loi strictement.

Proposition est faite :

- Convoquer l' élu selon les règles en vigueur
- Répondre aux questions lors de la réunion si l' élu est présent
- Faire un PV de carence (pas de réponse aux questions) si l' élu est absent ou retranscrire les réponses dans le registre si l' élu est présent.

Après échanges et questionnements entre membres du BD, le Bureau directeur donne un avis positif à l' unanimité des présents pour l' établissement de PV de carence, cela pour toute réunion du CSE à laquelle l' élu ne se présenterait pas, et, dès le mois d' avril.

Autres points

Des échanges ont eu lieu entre Mme Delphine BOSCAGLI et Mr Ali MANI concernant l' avenant portant sur le véhicule de fonction.

Une enquête a été demandée par Monsieur MANI.

Les échanges ont été transmis de façon anonyme à Stéphanie DAUMUR-JULIEN afin d' établir une analyse et un rapport.

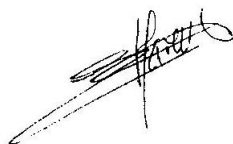
Les résultats seront fournis lors d' une réunion du CSE, si l' élu est présent.

La réunion est levée à 21h.

Validation de ce compte-rendu

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 2

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

